



11^{ÈME} ASSEMBLÉE CONSULTATIVE DES PARLEMENTAIRES SUR LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE ET L'ÉTAT DE DROIT (CAP-ICC)



19-20 NOVEMBRE 2020



14.00 À 17.00 CET (HEURE
CENTRALE EUROPÉENNE)



SESSION VIRTUELLE CO-
ORGANISÉE PAR PGA ET
LE GROUPE NATIONAL DE
PGA AUX PAYS-BAS
(SUR ZOOM)

- Alors que l'année 2020 a été caractérisée par la "catastrophe naturelle" causée par la pandémie de coronavirus, la commission de génocides, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre ou de crimes d'agression continue de générer des catastrophes humanitaires "d'origine humaine", à travers les conflits armés et répressions violentes qui causent d'immenses souffrances aux victimes et aux communautés touchées. L'impunité dont jouissent les auteurs de ces crimes qui concernent la communauté internationale dans son ensemble doit cesser. Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), adopté en 1998 et modifié depuis, crée le seul système permanent de juridiction internationale visant à lutter contre l'impunité pour les atrocités et à prévenir leur répétition.
- La CAP-ICC est le plus grand projet de la campagne de PGA pour le Statut de Rome de la CPI. Depuis 2002, cette réunion biennuelle représente une excellente opportunité aux parlementaires à travers le monde de discuter et développer des stratégies pour faire progresser l'universalité et l'efficacité du système du Statut de Rome. Cette année, la CAP-ICC se tiendra virtuellement en raison des restrictions liées à la crise sanitaire mondiale. Malgré les circonstances, les parlementaires continuent à jouer un rôle clé en servant de pont entre l'Exécutif et les populations qu'ils représentent, en exigeant et en supervisant une action rapide et efficace de leurs gouvernements et de la communauté internationale. Aujourd'hui plus que jamais, les parlementaires ont besoin de se soutenir les uns les autres et de partager leurs stratégies et solutions efficaces afin de renforcer les institutions démocratiques et les réponses nationales, régionales et internationales, en vertu de l'État de droit, aux violations des droits de l'homme.

La tenue de cet événement est rendue possible grâce au soutien de



l'Union européenne (UE), Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme

les Pays-Bas | La Suisse | le Liechtenstein | OAK Foundation



Et le soutien de base apporté à PGA par

Fondation Stewart R. Mott | Suède (Sida) | Danemark (Ministère des affaires étrangères)



JOUR I - 19 NOVEMBRE 2020



14:00-15:00 - SESSION D'OUVERTURE

M. JAN ANTHONIE BRUIJN

Président de la Eerste Kamer (Sénat) des Pays-Bas

S.E. M. PAUL VAN DEN IJSSEL

Représentant permanent auprès l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de la Cour pénale internationale (CPI)

MME. PETRA BAYR, MP

(Autriche), Membre du Comité exécutif de PGA en charge de la Campagne sur le Statut de Rome de la CPI ; Présidente de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)



14:20-14:35 - REMARQUES LIMINAIRES

S.E. M. O-GON KWON

Président de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la CPI ; Ancien juge et Vice-Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie



14.35-15.00 - SESSION DE QUESTIONS ET RÉPONSES AVEC LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES, MODÉRÉE PAR

PHOTO VIRTUELLE DE GROUPE

M. BORIS DITTRICH

membre du Sénat des Pays-Bas, Président du Groupe national de PGA aux Pays-Bas

15:10-17:30 - DÉFIS POUR LA JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE (PRÉSENTATIONS SUIVIES DE QUESTIONS-RÉPONSES INTERACTIVES)

2020 : UNE ANNÉE CRUCIALE POUR LA CPI - L'EXAMEN DES EXPERTS INDÉPENDANTS, L'ÉLECTION DES JUGES ET LE CHOIX DU NOUVEAU PROCUREUR



15:10-15:15

MME PETRA BAYR, MP

(Autriche), Membre du Comité exécutif de PGA en charge de la Campagne sur le Statut de Rome de la CPI ; Présidente de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)



15:15-15:30

M. RICHARD GOLDSTONE

(Afrique du Sud), juge, Président du groupe d'experts indépendants ; ancien procureur au TPIY/ICTR ; juge émérite près la Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud



15:30-15:40

S.E. M. CHRISTIAN WENAWESER

Représentant permanent du Liechtenstein auprès des Nations unies ; ancien Président de l'Assemblée des États parties et de la Conférence de révision du Statut de Rome à Kampala ; Président du Comité consultatif des Nations unies pour PGA (Modérateur)



15:30-16:00

DÉBAT

IMPACT DE LA CPI SUR LES TRANSITIONS EN COURS - LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ET LA COOPÉRATION ENTRE LA CPI ET LE "NOUVEAU SUDAN"



16:00-16:10

HON. BEATRICE EPAYE

membre de l'Assemblée nationale de la République Centrafricaine, Présidente de la commission des affaires étrangères ; membre du Comité exécutif de PGA



16:10-16:20

M. SALIH MAHMOUD OSMAN

membre du Comité législatif parlementaire, Soudan ; Vice-président de l'Association du Barreau du Darfour ; Membre du conseil d'administration, Centre africain d'études sur la justice et la paix (ACJPS) ; Lauréat du prix Sakharov du Parlement européen



16:20-16:25

M. AMADY BÂ

Magistrat hors hiérarchie détaché auprès de la Cour pénale internationale (CPI) en tant que Chef de la coopération internationale au bureau du procureur ; ancien magistrat près la Cour de cassation du Sénégal ; ancien directeur du Centre régional de formation judiciaire (CFJ)



16:25-16:45

DÉBAT

LA POSITION DES ÉTATS-UNIS VIS-À-VIS DU SYSTÈME DE LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ DU STATUT DE ROME



16:45-16:50

REP. JAMES P. MCGOVERN

membre de la Chambre des représentants des États-Unis, Co-Président de la commission Tom Lantos sur les droits de l'Homme ; membre du PGA

RÉGIMES DE SANCTIONS POUR LES CRIMES D'ATROCITÉ (SANCTIONS DE TYPE MAGNITSKY) ET MESURES ÉCONOMIQUES VISANT À EXERCER DES PRESSIONS INDUES SUR LA CPI

[N.B. : CE SOUS-TITRE COUVRE DEUX QUESTIONS DIFFÉRENTES SE RÉFÉRANT À LA NOTION DE "SANCTIONS" : 1) LES OUTILS QUE LES ÉTATS PEUVENT UTILISER POUR "PUNIR" PAR DES SANCTIONS LES AUTEURS PRÉSUMÉS DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME NE TOMBANT PAS SOUS LA JURIDICTION DU SYSTÈME DU SR; ET 2) LE TRAITEMENT DES "SANCTIONS" INJUSTES, À MOTIVATION POLITIQUE, CONTRE DES PERSONNES CLÉS DU BDP-CPI]



16:50-17:05

PROF. MARGARET DE GUZMAN¹

(USA), Professeur de droit James E. Beasley & Co-Directrice de l'Institut de droit international et de politique publique, Faculté de droit, Temple University



17:05-17:30 - DÉBAT ET CONCLUSIONS DU PREMIER JOUR DE LA CAP-ICC

DR. DAVID DONAT-CATTIN

(Italie), Rapporteurs du Jour 1 CAP-ICC, Secrétaire général, PGA

MS. MARGARETA CEDERFELT, MP

membre du Riksdag de Suède, Vice-Présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE ; Présidente de l'Action mondiale des parlementaires (PGA)



JOUR II - 20 NOVEMBRE 2020

14:00-15:00 – SESSION AVEC LE PRÉSIDENT DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE



14:00-14:20

S.E. M. CHILE EBOE-OSUJI

Président de la CPI



14:20-15:00 - SESSION DE QUESTIONS ET RÉPONSES ANIMÉE PAR

PROF. IRWIN COTLER

(Canada), ancien procureur général et ministre de la Justice ; ancien parlementaire et Président du Groupe national de PGA au Canada ; Président du Centre Raoul Wallenberg pour les droits de l'Homme

M. ALI EHSASSI

membre de la Chambre des communes du Canada, membre du Comité exécutif de PGA ; Président du groupe parlementaire multipartite pour la prévention du génocide et autres crimes contre l'humanité (introduction et modérateur)

HON. KASTHURI PATTO

membre de la Dewan Rakyat de Malaisie, membre du Comité exécutif de PGA et coordinatrice adjointe du programme de PGA sur le droit international et les droits de l'homme (Modératrice)

15:00-16:45 – SESSION AVEC LE BUREAU DU PROCUREUR DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

- EN COOPÉRATION AVEC LES FEMMES PARLEMENTAIRES DU COMMONWEALTH/ASSOCIATION DES PARLEMENTAIRES DU COMMONWEALTH (APC)

Accent particulier sur

- (i) La violence sexuelle et sexiste dans le cadre des enquêtes du Bureau du Procureur sur le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre ; et
- (ii) État des poursuites, enquêtes et les examens préliminaires des situations et des affaires



15:00-15:30

M. JAMES STEWART

Procureur adjoint de la CPI



15:30-15:40

PROF. PATRICIA VISEUR SELLERS

Conseillère spéciale sur le genre, Bureau du Procureur (BDP), CPI; ancienne conseillère juridique sur le genre et procureur au TPIY et au TPIR

REMARQUES INTRODUCTIVES, COMMENTAIRES ET CONCLUSIONS PAR



15:40-15:45

M. FABIO MASSIMO CASTALDO

eurodéputé, Vice-Président du Parlement européen, membre du PGA



15:45-15:50

HON. SHANDANA GULZAR KHAN

membre de l'Assemblée nationale du Pakistan, Présidente des Femmes parlementaires du Commonwealth de l'Association des parlementaires du Commonwealth (APC)



15:50-16:00

S.E. MME SUZI BARBOSA

Ministre des affaires étrangères de la Guinée Bissau ; ancienne membre du Comité exécutif de PGA (Kenya), membre du Comité exécutif de PGA et coordinatrice, programme Genre, égalité et inclusion (modératrice)



16:00-16:45

DÉBAT/QUESTIONS ET RÉPONSES AVEC LA PROCUREUR DE LA CPI ET/OU L'ÉQUIPE DU BUREAU DU PROCUREUR

16:45-17:00 - CONCLUSIONS ET POINTS D'ACTION DE LA 11ÈME CAP-ICC
- SOUTIEN POLITIQUE À LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ ET À LA CPI
ET STRATÉGIES DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES CRIMES SEXUELS ET SEXISTES

RAPPORTEURS DU JOUR 2 CAP-ICC

Mme Frederika Schweighoferova (Slovaquie), Chargée juridique senior, PGA, et Mme Melissa Verpile (Haïti), Chargée juridique senior, PGA

M. BORIS DITTRICH

(Pays-Bas) (Modérateur)

MME MARGARETA CEDERFELT

(Suède), Présidente de PGA

NOTES DE FIN

1 Prof. Diane Marie Amann, Margaret de Guzman, Gabor Rona et Milena Sterio, ont, avec l'Open Society Justice Initiative (OSJI), soumis une requête alléguant de l'illégalité de l'Executive Order 13928, que le gouvernement américain utilise pour cibler la CPI, devant les juridictions du Southern District de New York.

À PROPOS DE PGA

L'Action mondiale des parlementaires (PGA) est le plus grand réseau international non gouvernemental et multipartite de législateurs individuels, comptant environ 1 200 membres issus de 138 parlements à travers le monde. PGA mobilise les parlementaires en tant que champions engagés dans la promotion de l'État de droit, de la démocratie, de la sécurité humaine, de l'inclusion et de l'égalité des sexes.

En utilisant une méthode d'égal à égal (peer to peer) et des stratégies spécifiques à chaque pays, PGA éduque, sensibilise et renforce la capacité technique des parlementaires à prendre des initiatives et des mesures législatives concrètes pour atteindre les objectifs de la campagne de PGA. PGA soutient les parlementaires individuels dans leurs contextes et parlements nationaux, puis exploite cette capacité au sein du réseau international pour soutenir la démocratie, les droits de l'homme et la paix. La vision de l'organisation est de contribuer à la création d'un ordre international fondé sur le droit pour un monde plus équitable, plus sûr et plus démocratique.

PGA est dotée d'un statut consultatif général auprès du Conseil économique et social des Nations Unies et son siège est à New York ; son bureau à La Haye, aux Pays-Bas, encourage la coopération avec les organisations internationales basées à La Haye, notamment la Cour pénale internationale. PGA est représentée au niveau national par les Groupes nationaux de PGA dans les parlements, qui créent la durabilité et l'appropriation des questions au niveau national.